

REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
Département des Alpes de Haute-Provence

.....
Service départemental d'incendie et de secours

DÉLIBÉRATION N° 2025-24(GFCP)

Date de convocation 26 septembre 2025

Nombre d'élus en exercice 22

Présents 13

Absents 9

Votants 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBERO, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS (en visioconférence), Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Marion MAGNAN, Patricia PAUL, Jean-Yves ROUX (en visioconférence et ayant reçu pouvoir de madame Patricia GRANET-BRUNELLO, excusée), Laurie SARDELLA, Daniel SPAGNOU.

Objet : Plan d'action 2025-2028 Égalité professionnelles entre les hommes et les femmes dans les SDIS

Le président expose :

Le mercredi 18 juin 2025, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a présenté son plan d'actions 2025-2028 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services départementaux d'incendie et de secours.

Ce plan est le fruit d'une réflexion engagée à partir de l'automne 2023 afin d'élaborer un nouveau plan sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les SDIS de façon à mettre en cohérence les bonnes pratiques existantes, à les partager et à initier des actions nouvelles qui s'articulent autour de trois axes majeurs : Inciter (les femmes à rejoindre les métiers des SDIS), Intégrer (les femmes dans le milieu professionnel des SDIS), Accompagner (les femmes dans leur parcours professionnel).

Le nouveau plan d'actions 2025-2028 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les SDIS reprend et complète les 22 mesures du volet d'actions en faveur des femmes du plan d'actions pour diversifier les recrutements chez les sapeur-pompiers de 2016 conjugué avec celles de la circulaire ministérielle du 22 août 2019 sur les mesures en faveur des femmes dans les SDIS

Concernant les effectifs du SDIS 04 :

- Sur les 1543 agents que compte le SDIS 04 (tous statuts confondus), 491 sont des femmes soit 31%
- Sur les 82 sapeurs-pompiers professionnels, 9 sont des femmes, soit 10,1 % ;
- Sur les 1407 sapeurs-pompiers volontaires, 450 sont des femmes, soit 32 %

Concernant les actions menées en lien avec le plan d'action 2025/2028 :

- Prise en compte de l'égalité femmes – hommes dans les lignes directrices de gestion du SDIS 04 ;
- Arrêté conjoint préfet/PCASDIS portant désignation d'un référent mixité ;
- Valorisation de la mixité à l'occasion des actions de développement du volontariat ;

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251014-2025-24-GCPH-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

- Valorisation de l'image du sapeur-pompier au féminin à l'occasion des différentes communications (presse, réseaux sociaux...) ;
- Conventions périscolaires visant à permettre d'assurer la garde des enfants sur le temps périscolaire lorsque les parents sont en intervention ;
- Prise en compte de l'aménagement des locaux des centres d'incendie et de secours (vestiaires modulables en fonction de l'évolution des effectifs, dortoirs et sanitaires femmes/hommes dans le cadre des constructions neuves inscrites au plan bâtiminaire et lors des travaux de réhabilitation ;
- Mise en place d'un partenariat avec les bailleurs sociaux et les services sociaux du Département afin de faciliter l'accès des sapeurs-pompiers aux logements sociaux ;
- Partenariat avec les services sociaux du Département pour suivre les situations particulières ;
- En 2021, mise en place du réseau de « référents mixité et lutte contre les discriminations » ou « Référents Égalité Diversité » (RED) au sein du SDISO4 ;
- Partenariat, depuis 2021, avec le Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : actions de sensibilisation et formation des personnels professionnels et volontaires, accompagnement des victimes, accompagnement des Référents Égalité Diversité RED),

Concernant les actions en cours ou à venir :

- Mise en œuvre d'une procédure et d'un guide de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;

À cet effet, il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le président à :

- Poursuivre le partenariat avec le CIDFF ;
- Poursuivre les actions engagées en lien avec le plan d'actions 2025-2028 ;
- Déposer les demandes de subventions auprès du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds pour l'Égalité Professionnelle femmes-hommes (FEP).

Ne prend pas part aux débats et au vote : Madame Lila DESJARDINS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité des membres votant, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL